

**RÈGLEMENT NO : 08-2011**

**RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE  
6 523 269.20 \$ ET UN EMPRUNT DE 6 523 269.20 \$ POUR  
LA MODERNISATION DE L'USINE D'EAU POTABLE**

ATTENDU que la Ville de Thurso a signé un protocole d'entente avec le Ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire relative à l'octroi d'une aide financière dans le volet 1.1 du Fonds Chantiers Canada-Québec (800060) ;

ATTENDU que la Ville de Thurso a obtenu une aide financière de 2 775 000 \$ dans le cadre du Fonds Chantier Canada-Québec, à savoir :

- 1 387 500 \$ d'aide financière du gouvernement du Canada payée comptant ;
- 1 387 500 \$ d'aide financière du gouvernement du Québec versée sur 10 ans ;

ATTENDU qu'il est jugé sage et opportun de réaliser ces travaux pour le bon développement de la municipalité et le mieux-être de la population ;

ATTENDU que l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance générale du Conseil tenue le 20 juin 2011 ;

Le Conseil décrète ce qui suit :

**ARTICLE 1**

Le Conseil est autorisé à effectuer les travaux de modernisation de l'usine d'eau potable selon les plans et devis préparés par Genivar, portant les numéros H123880, en date du 14 avril 2011, incluant les frais, les taxes et les imprévus, tel qu'il appert de l'estimation détaillée préparée par Mario Boyer, secrétaire-trésorier et directeur général, en date du 29 juin 2011, lesquels font partie intégrante du présent règlement comme annexe "A".

**ARTICLE 2**

Le Conseil est autorisé à dépenser une somme de 6 523 269.20 \$ pour les fins du présent règlement.

**ARTICLE 3**

Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le Conseil est autorisé à emprunter une somme de 6 523 269.20 \$ sur une période de 25 ans.

**ARTICLE 4**

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la municipalité, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur réelle qu'elle apparait au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

**ARTICLE 5**

S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le Conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.

#### **ARTICLE 6**

Le Conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Le Conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention, sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.

#### **ARTICLE 7**

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

FAIT ET PASSÉ à Thurso, Québec, ce 4<sup>e</sup> jour de juillet 2011.

\_\_\_\_\_  
(signé)  
Maurice Boivin, Maire

\_\_\_\_\_  
(signé)  
Hugo Blais, Adjoint au dir.

## ANNEXE "A"

### MODERNISATION DE L'USINE D'EAU POTABLE

#### ESTIMATION DES COÛTS

1. Génie civil		575 774.00 \$
2. Structure		1 487 173.36 \$
3. Architecte		123 000.00 \$
4. Mécanique de procédé		2 371 840.00 \$
5. Mécanique de bâtiment		73 000.00 \$
6. Électricité		486 000.00 \$
	sous-total	5 116 787.36 \$
7. Imprévus		400 000.00 \$
	sous-total	5 516 787.36 \$
8. Frais contingents:	a) Plans et devis	277 984.00 \$
	b) Surveillance	194 000.00 \$
	sous-total	5 988 771.36 \$
	TPS 5 %	299 438.57 \$
	sous-total	6 288 209.93 \$
	TVQ 8 ½ %	534 497.84 \$
		6 822 707.77 \$
	ristourne de taxes	-299 438.57 \$
	GRAND TOTAL	6 523 269.20 \$

(signé)  
\_\_\_\_\_  
Mario Boyer, OMA  
Secrétaire-trésorier &  
Directeur général

29 juin 2011  
\_\_\_\_\_  
Date